

SPKTR

CHARTRE PARTENARIATS

Cette charte a été conçue dans l'optique de clarifier la façon de collaborer de SPKTR avec ses partenaires. Elle fait office de contrat moral entre les deux parties et doit servir de cadre pour définir la relation.

SÉLECTION DE PARTENAIRES

Nous sélectionnons nos partenaires avec comme seul critère objectif la qualité du travail fourni. Nous croyons à la sensibilité et au talent de chacun mais nous ne faisons aucune différence, que ce soit de genre, d'origine ethnique, de religion, d'orientation sexuelle, ou d'état de santé.

Avec SPKTR, tout le monde est logé à la même enseigne.

AUCUNE MISE EN CONCURRENCE

En tant que cabinet de conseil, nous considérons les mises en concurrence lors de consultations ou appels d'offre comme inefficaces. C'est donc tout à fait naturel pour nous de ne jamais en imposer à nos partenaires.

Ainsi, lorsque SPKTR identifie un projet commun potentiel, une seule demande de devis est adressée à un seul de nos partenaires. Nous nous tournerons vers un autre partenaire uniquement si le partenaire en question décline le projet.

UNE RELATION D'ÉGAL À ÉGAL

Le terme « sous-traitance » n'existe pas dans notre vocabulaire. Une relation directe engendre, selon nous, une relation transparente, de pleine confiance, et non pas une relation dominant-dominé.

Chez SPKTR, le mot « partenaire » est important, et le rôle de celui-ci déterminant.

Vous serez donc intégrés à l'équipe au même titre que si vous étiez salariés, et faites, dès à présent, partie de l'équipe SPKTR.

Ceci entraîne également une attention particulière concernant les références : SPKTR demande à l'ensemble de ses partenaires de spécifier systématiquement le contexte de réalisation d'une mission, d'une création, d'une collaboration en mentionnant le cabinet comme « L'agence conseil SPKTR ».

RESPECT DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Notre priorité est la qualité du travail que nous livrons à nos clients, c'est en ce sens que nous sélectionnons les meilleurs partenaires.

Pour vous permettre de travailler dans les meilleures conditions, nous mettons un point d'honneur à honorer les paiements le jour même de la fin de la prestation, et ce sans tenir compte des délais de paiement de nos clients.

Pour davantage de liberté nous privilégions le modèle 50% au démarrage du projet et 50% le jour même de la livraison finale, le tout par virement bancaire. Mais nous nous adapterons bien entendu à chaque partenaire en fonction de ses besoins.

UNE COLLABORATION PROFITABLE AUX DEUX PARTIES

Nous prônons l'indépendance et le freelancing, mais nous ne souhaitons pas favoriser la précarisation de l'emploi. C'est pourquoi nous nous engageons auprès de nos partenaires sur la durée. Une relation profitable doit l'être aux deux parties et ce à long terme.

De la même façon nous estimons que votre bonheur fait notre bonheur, ainsi nous n'hésiterons pas à recommander vos talents à d'autres confrères ou bien même à rediriger directement un client si son besoin n'implique pas un conseil stratégique de notre part. Nous sommes et nous devons rester des maillons complémentaires au sein d'une même chaîne de valeur.

UN ENGAGEMENT MUTUEL

Notre engagement sur l'ensemble de ces points se doit d'être réciproque avec nos partenaires.

La transparence doit toujours être de mise, et vous devez vous sentir libre de nous faire remonter vos satisfactions comme vos frustrations.

De la même façon, nous serons extrêmement vigilants à ce que la recherche de qualité soit toujours le seul et unique moteur de vos actions.

Ensemble, cocréons une valeur partageable et profitable.

Kevin et Paul
Fondateurs SPKTR

